

Mamoudzou, le 3 Février 2014

**Objet : Compte-rendu de la négociation préalable au dépôt d'un préavis de grève
entre le 17 et le 20 février 2014, SNUIPP-FSU MAYOTTE**

CABINET

Réf. n°/CAB/TC

Affaire suivie par :

Thierry CLAVERIE

Téléphone :

02 69 61 93 20

Télécopie :

02 69 61 09 87

Courriel :

thierry.claverie

@ac-mayotte.fr

Site Internet :

<http://www.ac-mayotte.fr>

Adresse :

BP 76

97 600 MAMOUDZOU

Constructions scolaires 1^{er} degré

Monsieur le secrétaire départemental rappelle que le SNUIPP-FSU Mayotte suit ce dossier depuis 2005 et constate que les mesures prises ne sont pas efficaces. Il demande que le déplacement de Madame la Ministre soit utile et permette une avancée significative sur cette problématique. Le président de la République avait annoncé la livraison de 100 salles de classe par an. Si la mise en place d'un GIP est la bonne voie, la situation actuelle n'est pas claire. Il est donc nécessaire d'agir face à cette situation de blocage. Le SNUIPP-FSU Mayotte maintient sa demande d'audience auprès de Madame la Ministre, si possible avant sa venue.

Monsieur le Vice-Recteur réaffirme l'attachement et l'engagement fort de Monsieur le Préfet à faire évoluer un dossier dont la compétence relève des collectivités territoriales. Si Monsieur le préfet est très attaché au respect des prérogatives des uns et des autres, il est déterminé à faire évoluer ce dossier.

Le Vice-Rectorat a élaboré un dossier exhaustif pour apporter sa contribution, document public adressé à chaque élu et disponible sur le site du Vice-Rectorat.

Dans l'attente du déblocage de la situation, et dès à présent, Monsieur le Préfet n'accorde les financements au SMIAM, qu'opération par opération, contrôlée chacune par les services de l'Etat. Ce dossier est donc suivi avec une extrême rigueur et vigilance.

Politique d'Education prioritaire

Le SNUIPP-FSU Mayotte conteste le choix fait dans le passé des trois ECLAIR actuels, en l'absence de critères objectifs. L'évolution en REP doit permettre une révision de la carte de l'Education prioritaire aboutissant à intégrer l'ensemble du territoire en éducation prioritaire.

Monsieur le Vice-Recteur précise que la réforme nationale s'applique à la rentrée 2015. Pour autant, Mayotte intègre la préfiguration dès la rentrée 2014, avec le passage de Dembeni en REP+.

AR



En 2015, la carte de l'Education prioritaire sera élargie avec un objectif de faire évoluer l'ensemble du territoire au plus tard en 2017, en trouvant un juste milieu entre REP et REP+ eu égard aux caractéristiques des réseaux comme des ressources humaines disponibles.

Plan d'intégration des instituteurs dans le corps des professeurs des écoles:


Le SNUIPP-FSU Mayotte souhaite que le dispositif d'intégration dans le corps des professeurs des écoles évolue en prenant en compte l'ancienneté totale des services et que le volume d'instituteurs pouvant accéder à ce corps soit par ailleurs augmenté de manière significative. Le SNUIPP-FSU Mayotte demande un plan pluri annuel d'intégration.

Monsieur le Vice-Recteur souligne que depuis trois ans, les possibilités d'intégration dans le corps des professeurs des écoles sont en augmentation constante (concours interne et liste d'aptitude).

Par ailleurs, il est précisé que la Direction Générale des Ressources Humaines travaille sur l'opportunité d'introduire un concours réservé à Mayotte et ainsi d'intégrer le corps des professeurs des écoles par la VAE, à travers l'épreuve RAEP.

En fin d'audience, le SNUIPP-FSU Mayotte souhaite revenir fortement sur les engagements pris par Monsieur le Président de la République et le gouvernement sur le programme des constructions scolaires du 1^{er} degré et de la scolarisation des élèves. Le SNUIPP-FSU Mayotte souhaite que ces engagements soient tenus.

Rakotondravelo Rivoanlala
Secrétaire Départemental
Snuipp-Fsu Mayotte



Le Directeur Académique Adjoint
des Services de l'Education Nationale